

# Certificats COVID – Décision du conseil fédéral

Le 8 septembre 2021, le conseil fédéral a décidé d'introduire, dès le 13 septembre, l'obligation de présenter un certificat COVID valide à l'entrée des espaces publics clos, incluant les restaurants et espaces wellness.

Dans un souci de protection de la santé de nos clients, de nos résidents ainsi que de notre personnel, l'Hôtel - Restaurant – Spa Port-Conty a pris la décision d'étendre ces mesures, et de demander un certificat covid valable à chacun de nos clients, y compris ceux souhaitant seulement séjourner dans une de nos chambres. Le certificat sera contrôlé lors du check-in, devra être accompagné d'une pièce d'identité et être valable durant toute la durée du séjour. Les certificats de vaccination, de test négatif ou de guérison devront provenir de Suisse ou d'un pays membre de l'espace Schengen. Les personnes désirant manger dans notre restaurant intérieur devront également se munir d'un certificat valide et d'une pièce d'identité.

Nous vous remercions de votre compréhension, et sommes à votre disposition pour toute demande ou question relative à cette décision au 032/354.01.00 ou par email à [info@hotel-port-conty.ch](mailto:info@hotel-port-conty.ch).

Vous trouverez plus d'informations sur le certificat Covid, son obtention et sa validité à l'adresse suivante : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html#-1995790824>